

Projet Éducatif

Centre d'accueil « Lou Gamios »

L'initiative de création d'un centre d'accueil (municipal depuis 2007) à Saint-Jean-Chambre est née de la volonté de plusieurs parents de disposer d'un mode d'accueil en dehors de l'école afin d'accueillir tous les enfants du village.

A - L'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE :

Organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement local, promouvoir une activité spécifique, proposer une action éducative en complément de l'école.

A-1 - OBJECTIF TRANSVERSAL

Pour un accueil de qualité, développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

A-2 - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En matière de public jeune, les principaux objectifs de notre structure se résument ainsi :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance ;
- Être acteur de sa vie ;
- Éveiller les esprits, former des individus libres, responsables ;
- Renforcer la solidarité ;
- Investir le temps libre pour grandir et s'épanouir ;
- Participer à la transformation de la société ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Rendre service aux familles.

Aider chacun, de la petite enfance à l'âge adulte, à s'instruire, progresser, s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective. Au niveau individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe. Au niveau collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles sont interculturelles et visent à favoriser les rencontres, les échanges, le partage. Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage... Il peut s'agir aussi de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilités et des engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan personnel, mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité. Ainsi, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création, une première rencontre avec un artiste, une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel. C'est aux forces associatives qu'il appartient en priorité de faire vivre ces missions éducatives.

L'implication des familles dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs est un impératif s'inscrivant dans le fondement du projet de Familles Rurales (« *le service est créé par et pour les familles* »). Les parents sont mobilisés et doivent s'impliquer pour apporter à la fois leur point de vue, leurs attentes, leurs ressentis sur le centre. Ainsi, il est essentiel de disposer d'un conseil d'administration important et actif. De même, les parents seront également sollicités dans le cadre de la vie du centre ; amener des objets, transporter éventuellement les enfants, participer à certaines tâches administratives... Chacun doit pouvoir aider à la hauteur de ses possibilités une heure par mois ou tous les jours.

Le service proposé aux familles est un service essentiel permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

A-3 - OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

L'objectif transversal est de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil, quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploité à des fins éducatives, il est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

L'équipe doit être à l'écoute des désirs des enfants (organisation de petits forums hebdomadaires par exemple) tout en proposant des nouveautés et en cherchant le positionnement juste pour les leur faire apprécier.

Il faut parfois aider l'enfant au travers des activités ludiques, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant.

Bien que le centre d'accueil ait les mêmes locaux que l'école, il est important de faire passer de bons moments aux enfants pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille. C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.

C'est un endroit où l'on passe de bons moments et où on a de bons souvenirs, une source de connaissances, d'épanouissement et d'expériences à échanger et à raconter.

Nos objectifs :

- Développer l'autonomie et responsabilisation de l'enfant ;
- Apporter de nouvelles activités - jeux et chansons ;
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des adultes ;
- Favoriser le respect entre les individus : enfants / enfants, enfants / adultes, adultes / adultes ainsi que le respect des locaux et du matériel.

La base de notre action est la mise en œuvre de politique éducative active et non consumériste : la finalité du centre d'accueil développée par l'association ne peut et ne doit pas se résumer à un catalogue de sorties et d'intervenants extérieurs. Les enfants ne peuvent être réduits à n'être que des consommateurs. Les programmes d'activités proposés aux familles ne peuvent se limiter à des sorties dans des parcs d'attractions ou d'animations extérieures (paintball, bowling, activités sportives d'aventure...), les différentes activités proposées devront avoir une cohérence globale sur une semaine d'activité par exemple.

Une des spécificités du centre d'accueil de l'association Familles Rurales de Saint-Jean-Chambre est que celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une action éducative à taille humaine. En effet, compte tenu de la ruralité de notre territoire notre centre n'a pas vocation à devenir un centre enregistrant un nombre d'enfants important en termes de présence journalière. Être un centre un centre d'accueil à taille humaine signifie, à notre sens,

être au plus près des besoins des familles et des enfants, bref de s'adapter aux attentes des familles.

Le lien social dans une commune est aussi au cœur de nos préoccupations. Le centre d'accueil doit avoir une fonction sociale, en étant vecteur de création de liens entre les habitants, quel que soit leur âge, leur culture ou leur classe sociale. Il sera ouvert aux habitants du village, ainsi chaque personne qui possède un talent, un métier, une passion, pourra le faire découvrir ou partager en intervenant dans le cadre du centre d'accueil.

Une approche locale des échanges, comme ci-dessus évoqué, nous avons la volonté de promouvoir un lieu de sociabilité intégré dans le cadre du centre de loisirs, c'est à dire tourné vers la vie du village. Il en est de même dans le cadre de la gestion au quotidien ou nous devons privilégier au maximum la proximité et les produits locaux. En effet, nous devons être soucieux de la qualité des produits proposés aux enfants et privilégier par exemple les produits alimentaires de proximité, les ressources locales.

Un programme riche et varié, l'équipe d'animation porteur du projet pédagogique et acteur de la mise en œuvre du programme d'activités devra proposer sans cesse de nouvelles activités créatives à partir des besoins des enfants.

Concernant les plus jeunes, nous veillerons à adapter leur univers direct à leur taille, créer des espaces harmonieux et protégés, respecter le rythme de vie lié à cette tranche d'âge et adapter les activités.

- Il appartiendra à l'équipe de direction / animation de s'approprier ces objectifs généraux et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères...)

A-4- ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."

(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association AFR Saint-Jean-Chambre souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La directrice et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par

l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant. Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

B - MOYENS POUR LE FONCTIONNEMENT

1. Les locaux et espaces
2. Le budget d'activités
3. Constitution d'une équipe et les modalités de recrutement (qualification des animateurs...)
4. Définition d'horaires d'ouverture
5. Modalités tarifaires
6. Conventions de partenariat avec la CAF, le CIAS, le Conseil Général, la MSA et la Fédération départementale Familles Rurales
7. Outils d'information et de relation avec les familles
8. Un règlement intérieur
9. Des temps de concertation et de préparation pour les équipes
10. Modalités d'évaluation et de suivi des projets.

C - L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe est constituée d'un directeur, titulaire du BAFD ou en cours de formation, référent, garant et porteur du présent projet, il élaborera un projet pédagogique avec l'équipe d'animation et le personnel intervenant très détaillé où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs.

Le reste de l'équipe - animateurs, intervenants, bénévoles - adhère au projet.

L'objectif étant de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

Pour les parents, le centre d'accueil ainsi travaillé ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants, mais un lieu où ils inscrivent leur enfant avec confiance et avec l'extrême exigence du bien-être de leur enfant et de l'originalité des animations proposées.

D - L'ÉVALUATION

D.1 - Les critères

Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.

Qualitatifs ; évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

D.2 - Les outils

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs si ce n'est qu'à travers le retour des parents, des enfants, des animateurs.

La synthèse des réponses nous permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques.

Mais aussi les réunions de bilan, des fiches d'auto-évaluations et d'évaluation pour l'équipe d'animation.

Négociable et Non Négociable

Négociable Enfants	Non Négociable Enfants
<ul style="list-style-type: none">✓ Rythme de la journée✓ Choix des activités✓ Choix des goûters✓ Aménagement du Centre	<ul style="list-style-type: none">✓ La violence envers les enfants et les autres règles de vie en collectivité✓ Respect du matériel✓ Dégradation des locaux✓ Respect (enfants et adultes)✓ Objets dangereux

Négociable Adultes	Non Négociable Adultes
<ul style="list-style-type: none">✓ Choix des activités à encadrer	<ul style="list-style-type: none">✓ La violence sous toutes ses formes✓ Choix des enfants (catégorie d'âge)✓ L'alcool✓ Choix dans les dates proposées pour les jours✓ La cigarette de repos✓ Les drogues✓ Le non-respect du matériel✓ Le non-respect des heures✓ Les mœurs✓ Le projet éducatif✓ Les règles d'hygiène✓ Le non-respect des règles de sécurité

Saint-Jean-Chambre, le 17 mars 2021

La Présidente, Léna Rostaind